

Le projet de loi modifie les priorités d'établissement au Canada des immigrants et des réfugiés. Les priorités sont très différentes dans les trois catégories qu'on propose. Paradoxalement, le ministre a renversé bon nombre des changements qu'avait apportés le dernier ministre conservateur de l'Immigration, changements qui étaient censés rationaliser les procédures, régler les arriérés et empêcher la fraude. Bien sûr, nous savons que la dernière Loi sur l'immigration n'a rien accompli de tout cela.

Le projet de loi C-86 ne constitue pas une amélioration. Il est restrictif, injuste et cruel à bien des égards. Tout d'abord, il permet à des gens d'acheter leur entrée au Canada. C'est là une des premières priorités. Il reflète donc les valeurs du Parti conservateur et du Parti réformiste, et non pas les valeurs d'équité et de générosité à l'égard des immigrants, valeurs qui faisaient partie de la tradition canadienne.

Les priorités du gouvernement sont reflétées dans trois catégories. Je voudrais simplement rappeler aux gens ces trois catégories. Tout d'abord, le gouvernement traite en priorité et rapidement les demandes des investisseurs riches, des parents, ainsi que des réfugiés dont la demande a été approuvée par les Nations Unies.

Avec la deuxième catégorie on établit que les premiers arrivés seront les premiers servis. Lorsque la liste d'attente est longue, bien sûr, on a beaucoup moins de chances de passer si on est un groupe nombreux, qui comprend les parents et les grands-parents, autrement dit, la grande famille. Alors, les travailleurs indépendants qui ont grandement contribué à notre économie ou les personnes dont les offres d'emploi ont été confirmées passent.

La troisième et dernière catégorie, où l'on n'acceptera qu'un nombre limité de personnes, et je trouve cela très difficile à comprendre, porte sur les entrepreneurs et sur les immigrants indépendants dont l'emploi est confirmé. Pourquoi seraient-ils les derniers alors que ce sont des gens qui vont assurément bien s'adapter, avoir un emploi et contribuer à assurer la prospérité du Canada?

Les priorités sont naturellement déterminées par les principes des conservateurs, à savoir laisser entrer dans notre pays autant de gens riches que possible et les autres catégories sont placées bien plus bas sur la liste de priorité.

Dans un monde où on assiste à une explosion démographique, où les guerres civiles sévissent, où les droits de la personne sont violés, où les enfants meurent de faim et où les familles sont séparées pendant des années, assurément nous au Canada nous pouvons nous permettre d'être plus généreux et plus équitables dans notre politique d'immigration.

Nous ne devrions pas nous guider en matière d'immigration sur les valeurs du monde des affaires qui permettent aux immigrants fortunés d'acheter leur entrée au

Initiatives ministérielles

Canada avec la priorité absolue. En tant que pays multiculturel, nous devrions reconnaître les valeurs et les coutumes multiculturelles. Cela signifie que nous devrions inclure les grands-parents dans le groupe familial primaire. Nous ne devrions pas imposer la notion de la famille traditionnelle nord-américaine.

Le ministre doit aussi accepter davantage de réfugiés pour des raisons humanitaires et je suis d'accord avec ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville. Le ministre n'était pas là quand elle a parlé, et je suis tout à fait d'accord qu'il ne semble accepter personne pour des raisons humanitaires à l'occasion des appels. J'ai présenté de nombreux appels fondés sur des principes humanitaires et accompagnés de pièces justificatives, et ils ont tous été rejetés, je doute qu'il les ait même vus et encore plus qu'il les ait vraiment étudiés sérieusement.

Il est très important que nous considérions l'immigration d'une manière bien plus équitable et, espérons-le, le ministre étudiera les appels avec plus de compassion qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Nous ne devons naturellement pas laisser les criminels entrer au Canada ni permettre l'infiltration du crime organisé avec, notamment, de faux documents. Cependant, le SCRS devrait assurément instaurer des mesures de sécurité qui ne consisteraient pas à prendre les empreintes digitales de tous les demandeurs du statut de réfugié comme s'ils étaient tous des criminels. De fait, si nous devons agir ainsi, aussi bien agir ainsi avec tous les Canadiens. Je me demande bien ce qu'ils diraient.

Je voudrais résumer rapidement certaines des caractéristiques de ce projet de loi. Premièrement, on nous dit que ce projet de loi est basé sur l'excellence. Il y aura un nouveau système élitiste de quotas pour permettre au ministère de choisir les immigrants en fonction de sa conception de l'excellence.

Deuxièmement, le minimum de fondement, qui était la première étape du processus de demande du statut de réfugié, sera éliminé, ce que nous approuvons. Nous n'en avons jamais voulu.

Un agent d'immigration principal aura le pouvoir de décider, à la frontière, de l'admissibilité d'une personne à une instruction approfondie et, bien entendu, de la refuser. Nous pourrions douter de la sagesse de faire dépendre le sort de cette personne de l'agent d'immigration.

J'ai déjà dit qu'on soumet tous les demandeurs du statut de réfugié à la dactyloscopie, comme s'ils étaient tous des criminels.

Quatrièmement, la réunion des familles. Quand un demandeur du statut de réfugié voit sa demande acceptée au Canada et qu'il peut demander le droit d'établissement, nous entreprendrons immédiatement les formalités relatives au droit d'établissement de son conjoint et de ses enfants. Nous voulons accélérer les demandes des familles. Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure,